## SUIVI DES APPAREILS DESP

L'inspection et la requalification périodiques des appareils DESP sont des contrôles OBLIGATOIRES.

Ces contrôles doivent être effectués en respectant l'Arrêté Ministériel du 20 Novembre 2017, relatif à l'exploitation des équipements sous pression. Chaque pays doit respecter des contrôles obligatoires définis par l'organisme habilité au niveau national. Nous pouvons les contacter et collecter les informations afin de vous aider à programmer ces contrôles et les réaliser dans les règles.

## CONFIEZ-NOUS LE SUIVI COMPLET DE VOS APPAREILS DESP DE TOUTES MARQUES.

INSPECTION PÉRIODIQUE	REQUALIFICATION PÉRIODIQUE
Contrôle visuel des surfaces et soudures internes	
Contrôle par ressuage des soudures internes	
D'une façon générale, le contrôle visuel complet de l'équipement	
L'exécution des éventuelles réparations en conformité avec l'Arrêté Ministériel du 20 Novembre 2017	
La maintenance de l'équipement : fourniture et remplacement des pièces d'usure des différents accessoires (agitation, etc)	
Le reconditionnement de l'équipement	Préparation de l'équipement à l'épreuve hydraulique : démontage des accessoires et obturation de tous les orifices
	Mise en pression hydraulique en présence de l'OH
	Après épreuve, reconditionnement de l'équipement

## RÉPARATION OU MODIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT SOUS PRESSION

Etude personnalisée afin de déterminer le degré d'importance de cette réparation ou modification

Etude de faisabilité (plans, notes de calcul, ....)

Réparation ou modification réalisée par du personnel qualifié suivant la NF EN 287-1

Contrôle réalisé par du personnel certifié COFREND suivant la NF EN 473

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
RÉPARATION OU MODIFICATION NON NOTABLE	RÉPARATION OU MODIFICATION NOTABLE
Réalisation dossier de réparation / modification	Préparation de l'équipement à l'épreuve hydraulique : démontage des accessoires et obturation de tous les orifices
Remise du dossier à l'exploitant	et obtuiation de tous les offices
	Mise en pression hydraulique en présence de l'OH*
	Après épreuve, reconditionnement de l'équipement
	Réalisation dossier de réparation / modification
	Présentation du dossier à l'OH*
	Trecentation ad accord a rem

Remise du dossier à l'exploitant

LES CONTRÔLEURS ET TECHNICIENS GEPS SERVICES AGRÉÉS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER ET RÉALISER SUR VOS APPAREILS DESP UN ENSEMBLE DE PRESTATIONS ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION ET RÉSUMÉES DANS LES TABLEAUX PRÉCÉDENTS.



